

## Les enjeux

**Aujourd'hui tout le monde parle d'intercommunalité, au point qu'il semblerait que plus rien ne peut se penser ou se réaliser sans un zeste d'intercommunalité.**

Il est vrai que l'extension de l'urbanisation, associée à la modification des moyens de transports individuels ou collectifs, a quelque peu modifié la donne. Il serait cependant dangereux de vouloir penser que l'intercommunalité est un remède miracle en feignant d'ignorer que l'une des conséquences inavouables, à terme, est de voir disparaître les Communes au profit d'agglomérations ou d'autres vastes entités.

## L'intercommunalité, oui mais pas à n'importe quel prix !

**Il ne peut y avoir d'intercommunalité, si nous ne connaissons pas ce que nous avons en commun ni même ce que nous souhaitons mettre en commun. Au delà**

**des théories ou des obligations des textes, la première démarche consiste à dresser cet inventaire qui constitue "le plus petit dénominateur commun".**

Il ne peut pas non plus y avoir d'intercommunalité s'il n'y a pas de respect mutuel entre les différentes collectivités quelle que soit leur taille. Ainsi, la volonté que certains pourraient avoir d'utiliser l'intercommunalité pour asseoir encore plus leur hégémonie ne pourra conduire qu'à l'échec. Pire, une telle situation pourrait au contraire faire se recroqueviller les populations qui se sentiraient ainsi lésées.

## La montagne, cadre particulier mais aussi limite naturelle de l'intercommunalité.

**S'il est vrai que vu de haut, notre pays présente une certaine unité voire même une uniformité, la réalité du terrain est toute autre.**

En effet, les montagnes constituent des frontières naturelles qui fixent, au delà de toutes les volontés, les limites de l'intercommunalité. L'ignorer ou vouloir passer outre conduirait aussi à l'échec. Ainsi, les vallées apparaissent comme le cadre le plus approprié au développement et à la réussite de l'intercommunalité.

## La solution saint-gervolaine, l'intercommunalité volontaire, réfléchie et efficace.

**C'est ce que la nouvelle équipe majoritaire a décidé de mettre en place en concertation avec plusieurs communes voisines.**

C'est ainsi qu'ensemble, nous avons créé une commission intercommunale au sein de laquelle chaque commune est représentée selon le critère de la parité et dispose de trois représentants, dont le Maire membre de droit.

Pour notre commune, le Conseil Municipal a désigné dans sa séance du 13 Juin 2001, Marie-Christine Dayve et François Abbé pour siéger à cette commission. Les communes des Contamines, de Domancy, de Passy et de Sallanches ont adhéré à cette commission.

Les premières rencontres débattent des conditions dans lesquelles nous pourrions imaginer des réponses communes à nos problèmes quotidiens tels la collecte des ordures ménagères, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, la fabrication des repas pour les cantines scolaires et pour le portage de repas à domicile, les transports en commun...

C'est cette intercommunalité, respectueuse de nos identités et de nos différences, qui est la plus capable de répondre aux attentes de nos populations et de leurs élus.

A nous de la faire vivre, nous saurons le faire.

**Jean-Marc PEILLEX**

**Maire de Saint-Gervais les Bains**



Jean-Marc Peillex, Maire de Saint Gervais - Yves Tissot, Maire de Passy - Raymond Blondaz, 1er adjoint de Passy

## ÉCONOMIE

## Et si on reparlait du casino !...

**Construit en 1992 dans la ZAÉ du Fayet, le bâtiment qui devait abriter le nouveau casino de Saint-Gervais n'a en fait accueilli jusqu'à ce jour que réceptions et autres thés dansants, faute d'avoir obtenu une autorisation d'ouverture.**

Un avis favorable à l'ouverture et à l'exploitation du casino avait été émis par le Conseil Municipal en septembre 1992 - pour mémoire, une délibération datant de septembre 1936 autorisait déjà les jeux sur le territoire de la commune. En 1996, le Conseil Municipal confirmait sa volonté de voir ouvrir le Casino, en se prononçant sur le principe d'une délégation de service public. C'est ainsi qu'en 1997, une concession de 18 ans a été accordée à la S.A. Saint-Gervais Loisir sur la base d'un cahier des charges précis. Ce projet n'a cependant pas pu

se concrétiser en raison du refus opposé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur à l'ouverture de ce Casino.

En janvier 2001, la S.A. Saint-Gervais Loisir, avec l'appui du Conseil Municipal, a déposé une nouvelle demande d'autorisation pour l'implantation des jeux de boule, black jack, roulette anglaise et stud poker. L'enquête publique qui a été réalisée n'a enregistré

qu'un seul avis défavorable et la nouvelle équipe municipale a affirmé sa volonté de voir ouvrir enfin le casino source de rentrées financières qui seraient bienvenues.

Il ne manque plus qu'à attendre la décision de Monsieur le Ministre que tous espèrent cette fois ci favorable.

